



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-04-2026 /

Dossier complet le : 30-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017615/KK P

1 Intitulé du projet

Reamenagement du Domaine du Blocus en etablissement recevant du public et reorganisation du stationnement exterieur

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

BURETTE

Prénom(s)

Xavier

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur le reamenagement de la Ferme du Blocus, située Chemin du Blocus à Mons-en-Pevele, en établissement recevant du public, ainsi que sur la reorganisation du stationnement extérieur du site. Les bâtiments existants sont conservés. Les travaux portent principalement sur des aménagements intérieurs, des modifications ponctuelles de menuiseries, la mise en cohérence des classements ERP, les cheminements extérieurs, les accès, le parvis, les livraisons, les accès secours et le stationnement. Le projet ne prévoit pas de démolition significative de bâtiment. Le stationnement existant et les surfaces extérieures déjà aménagées sont reorganisées. Le parking projeté comporte 81 places, dont 4 places PMR.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à permettre la poursuite de l'exploitation et la mise en valeur du Domaine du Blocus autour d'activités de réunions, séminaires, conférences, réceptions, événements professionnels ou familiaux, avec hébergement ponctuel limité dans le bâtiment Ouest. Le stationnement de 81 places permet d'organiser les véhicules à l'intérieur du domaine, en cohérence avec la capacité d'accueil du site, et de limiter le report du stationnement sur les voies publiques environnantes. Le projet vise également à améliorer la lisibilité des accès, des cheminements piétons, des livraisons et des accès secours, tout en préservant le caractère paysager et patrimonial du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux extérieurs consistent principalement en la reorganisation des abords et du stationnement du site : préparation des surfaces, reprise ponctuelle des sols existants, création de bandes de roulage en revêtement drainant de type Drainphalt, création de places de stationnement en dalles engazonnées de type evergreen, création d'une poche de stationnement PMR en revêtement dur à vocation drainante, aménagement de cheminements piétons en pavés minéraux, organisation du parvis, des livraisons et des accès secours, et réalisation des plantations prévues. Les surfaces existantes de parking et de stockage / manœuvre, actuellement en gravillons sur fond compacte en tout-venant, sont reorganisées. Une partie est restituée en espaces verts. Les douves existantes sont conservées en l'état et ne font l'objet d'aucune modification de surface, de profil ou de fonctionnement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site accueillera des activités de réunions, séminaires, conférences, réceptions, événements professionnels ou familiaux, avec hébergement ponctuel limité dans le bâtiment Ouest. Le parking extérieur de 81 places, dont 4 places PMR, sera utilisé par les usagers du site. Les véhicules seront organisés à l'intérieur du domaine afin de limiter le stationnement sur le domaine public. Les cheminements piétons permettront de relier le parking aux entrées des deux bâtiments. Les revêtements prévus pour les zones de roulage et de stationnement sont à vocation infiltrante ou perméable. Les douves existantes conservent leur rôle de tamponnement et d'infiltration des eaux pluviales du site. Le projet ne prévoit pas de phase de démantèlement spécifique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

en cours d'instruction sous le numéro PC n° 059 411 25 00013, portant sur des aménagements intérieurs, modifications de menuiseries, changements de destination et de classement ERP, modification et extension du parking

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du site Espaces verts existants Bassins existants (Douve) Surface de stationnement projetée Surface de roulage du parking Largeur Parking Longueur développée Parking Stationnement créé standard Stationnement créé PMR Bandes stationnement infiltrant type "Evergreen" ou "TTE" Bande de roulage	(52032, m ²) (45325, m ²) (2652, m ²) (968, m ²) (856, m ²) (16,5, m) (125, m) (77, places) (4, places) (887, m ²) (937, m ²) (223, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Mons-en-Pevele du 27/03/2023: zones N et Ni. Commune est couverte par le PPRI de la Vallée de la Marque et de ses affluents: bâtiments existants en zone vert clair / parking
projeté zone blanche

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet s'inscrit dans un domaine existant comprenant bâtiments, acces, douves, espaces verts, surfaces stabilisees et stationnements existants. La demande porte sur la creation/reorganisation d'un parking exterieur de 81 places, dont 4 PMR, par reaffectation de surfaces deja stabilisees et mobilisation limitee d'espaces verts de pleine terre. Apres projet, le stationnement est organise avec revetements permeables ou drainants, cheminements, parvis, espaces verts crees ou restitues, conservation des douves et plantations complementaires. Le bilan avant/apres est detaille dans la note comparative des surfaces annexee. Aucune evaluation environnementale anterieure connue n'a ete realisee.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrete de protection de biotope identifie sur l'emprise du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial, monument historique, abords de monument historique ou site patrimonial remarquable identifié sur l'emprise du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation réglementaire identifiée sur l'emprise du projet. Le site est situé à proximité de la Petite Marque et de secteurs identifiés à l'échelle communale comme zones à dominante humide / enjeux liés aux milieux humides. Les aménagements projetés ne modifient pas les dunes existantes et privilégient des revêtements perméables ou
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de la Vallée de la Marque et de ses affluents. Les bâtiments existants sont situés en zone vert clair du PPRI ; le parking projeté est situé en zone blanche, hors zonage réglementaire inondable identifié au PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuvé - Vallée de la Marque et de ses affluents - Sept.2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Après consultation des données de la DREAL Hauts-de-France, aucune zone de répartition des eaux (ZRE), notamment celle relative à la nappe du calcaire carbonifère, n'est identifiée sur l'emprise du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable ou d'eau minérale naturelle identifié sur l'emprise du projet ; aucun captage d'eau potable n'est recensé sur le territoire communal selon le rapport de présentation du PLU.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit identifié sur l'emprise du projet après consultation de l'Atlas des patrimoines et des données cartographiques DREAL.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site Natura 2000 le plus proche: bois "Les cinq Tailles" a Thumeries Distance 5 km
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe identifie sur l'emprise du projet ou a proximite immediate apres consultation de l'Atlas des patrimoines et des donnees cartographiques DREAL.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet concerne par la demande porte sur la creation/reorganisation d'un parking exterieur de 81 places. Il ne prevoit aucun prelevement d'eau dans le milieu naturel, ni en nappe, ni en cours d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de drainage de nappe ni de modification previsible des masses d'eau souterraines. Les aménagements extérieurs prévus concernent principalement des surfaces de stationnement, de roulage et de cheminements traitées avec des revêtements perméables ou drainants, sans rabattement de nappe ni ouvrage de drainage profond.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas excedentaire en materiaux. Les travaux extérieurs consistent principalement en la preparation et la requalification de surfaces existantes, la mise en oeuvre de revêtements perméables ou drainants, de pavés minéraux, de dalles engazonnées et de plantations. Les déblais éventuels seront limités et gérés dans le cadre normal du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas significativement deficitaire en materiaux. Les apports nécessaires seront limités aux matériaux de chantier courants pour la constitution des couches de forme.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	revêtements drainants, pavés minéraux, dalles engazonnées et plantations. Le projet ne prevoit pas l'exploitation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol sur site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles et les équipements existants. Le site est destiné à accueillir une activité ERP dans des bâtiments existants, sans création de logement ni activité industrielle. Les besoins en eau potable et en assainissement restent liés aux usages d'accueil du public et d'hébergement ponctuel, et sont pris en compte dans le cadre du permis de construire en cours.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner de perturbation, dégradation ou destruction notable de la biodiversité existante. Il s'inscrit sur un site déjà aménagé, en partie sur des surfaces stabilisées existantes, sans atteinte aux dunes conservées en l'état, sans abattage d'arbres de haut jet existants, et avec restitution d'espaces verts ainsi que plantations complémentaires. Voir zones ZNIEFF, Natura 2000.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet entraîne une consommation limitée d'espaces verts de pleine terre existants, à hauteur de 1 525 m². Cette consommation est à mettre en regard de la surface totale d'espaces verts existants avant projet, et de la création ou restitution de 755 m² d'espaces verts à partir de surfaces déjà stabilisées, soit une consommation nette réelle de 770 m² sur 45 325 m² (soit 1,69%). Le
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun risque technologique n'est identifié à l'adresse du projet. Le rapport Georisques indique que la commune est concernée par des canalisations de transport de matières dangereuses et par la pollution des sols à l'échelle communale, mais que l'adresse du projet n'est pas concernée par les canalisations et ne présente pas de risque connu de pollution des sols.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par des risques naturels identifiés à l'adresse ou à l'échelle communale : remontée de nappe existante, aléa retrait-gonflement des argiles important, sismicité faible et risque d'inondation identifié à l'échelle communale. Le rapport Georisques indique toutefois l'absence de risque d'inondation connu à l'adresse du projet. Les bâtiments existants sont situés
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non. Le projet ne prévoit pas d'activité industrielle, de rejet polluant spécifique ni de stockage de substances dangereuses susceptible d'engendrer un risque sanitaire particulier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non. Aucun risque sanitaire particulier n'est identifié sur l'emprise du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendre des déplacements liés au fonctionnement de l'ERP : usagers, personnel, livraisons ponctuelles et secours. Le parking projeté de 81 places, dont 4 PMR, vise précisément à organiser ces déplacements à l'intérieur du domaine et à limiter le report du stationnement sur les voies publiques environnantes.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui, ponctuellement, en lien avec l'accueil du public, les arrivées/départs des usagers et les livraisons. Le projet ne prévoit pas d'activité industrielle génératrice de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune nuisance sonore particulière n'est identifiée sur l'emprise du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non. Le projet ne prévoit aucune activité ou installation génératrice d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non. Aucune nuisance olfactive particulière n'est identifiée sur l'emprise du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Non. Le projet ne prévoit aucune activité ou installation génératrice de vibrations particulières.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non. Aucune source de vibrations particulière n'est identifiée sur l'emprise ou à proximité immédiate du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Oui, de manière limitée, pour l'éclairage de sécurité des cheminements, du parvis et du stationnement, avec dispositifs orientés vers les zones utiles.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses particulières identifiées sur l'emprise. Le site est implanté dans un environnement rural et paysager, en retrait des grands axes.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de rejets significatifs dans l'air. Il ne prévoit ni activité industrielle, ni installation de combustion spécifique, ni processus émetteur de polluants atmosphériques. Les seules émissions indirectes sont liées aux déplacements ponctuels des usagers, du personnel et des livraisons.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Oui, uniquement au titre des eaux pluviales. Le projet concerne par la demande porte sur le parking extérieur de 81 places et ne génère aucun rejet liquide industriel ni rejet d'eaux usées spécifiques.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Sol / sous-sol, par infiltration à la parcelle des eaux pluviales. Aucun rejet industriel ni rejet direct en cours d'eau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet concerne par la demande porte sur la creation/reorganisation d'un parking exterieur de 81 places. Il n'engendre pas d'effluents specifiques, hors eaux pluviales deja mentionnees a la rubrique relative aux rejets liquides. Aucun effluent industriel, agricole ou sanitaire n'est genere par le parking.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux : dechets de chantier limites, principalement inertes ou non dangereux, evacues vers les filieres adaptees. Aucun dechet dangereux specifique n'est attendu.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non. Le parking est implante en retrait, dans le domaine et non visible depuis le domaine public, sans protection patrimoniale identifiee sur l'emprise, avec maintien du mur d'enceinte, des arbres existants et plantations complementaires. De plus, le paysagement du parking sera particulierement soigne compte tenu de la nature de l'activite de l'ERP.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet concerne par la demande porte sur la creation/reorganisation d'un parking exterieur de 81 places. Il modifie localement l'usage du sol par la reaffectation de surfaces deja stabilisees et la mobilisation limitee d'espaces verts de pleine terre. Il n'entraine pas de modification d'activite agricole, sylvicole ou forestiere. L'usage du sol reste lie a l'aménagement

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuve susceptible d'entrainer un cumul notable d'incidences avec le projet de parking n'a ete identifie a proximite immediate de l'emprise. Le projet s'inscrit dans le cadre du permis de construire en cours d'instruction relatif au reamenagement du Domaine du Blocus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet concerne par la demande porte sur la creation/reorganisation d'un parking exterieur de 81 places a Mons-en-Pevele. Compte tenu de sa nature, de son echelle, de son implantation locale et de l'absence de rejet industriel ou d'incidence environnementale notable a large echelle, il n'est pas susceptible d'avoir des effets de nature transfrontiere.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet de parking exterieur de 81 places s'inscrit dans le cadre du PC n° 059 411 25 00013 en cours d'instruction. Les verifications realisees montrent que l'emprise du projet n'est concernee par aucun site Natura 2000, aucune ZNIEFF, aucun arrete prefectoral de protection de biotope, aucun site inscrit ou classe, aucun monument historique, aucun perimetre d'abords de monument historique et aucun site patrimonial remarquable. Le rapport Georisques indique l'absence de risque connu de pollution des sols a l'adresse du projet et l'absence de canalisation de transport de matieres dangereuses concernant l'emprise, tout en identifiant des risques naturels a prendre en compte. Le parking projete est situe en zone blanche du PPRI.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de parking exterieur de 81 places integre plusieurs mesures destinees a eviter ou reduire ses incidences potentielles :- implantation du parking a l'interieur du domaine, en retrait du domaine public ;- reutilisation de surfaces deja stabilisees existantes pour une partie de l'amenagement ;- limitation de la consommation nette d'espaces verts de pleine terre a 770 m², soit environ 1,70 % des 45 325 m² d'espaces verts existants avant projet ;- creation/restitution de 755 m² d'espaces verts a partir de surfaces deja stabilisees ;- conservation des douves existantes, sans modification de leur surface, de leur profil ou de leur fonctionnement ;- mise en oeuvre de revetements permeables ou drainants : dalles engazonnees de type Evergreen pour les places de stationnement, revetement drainant de type Drainphalt pour les zones de roulage et les places PMR, trottoirs en pavés minéraux ;- gestion des eaux pluviales a la parcelle par infiltration, espaces verts et douves conservees ;- conservation des arbres de haut jet existants aux abords du parking ;- plantation d'arbres complementaires, notamment sur la limite nord-ouest et sur la frange sud-est du parking ;- maintien du mur d'enceinte existant, participant a l'insertion paysagere du stationnement ;- organisation du stationnement a l'interieur du site afin de limiter le report des vehicules sur les voies publiques environnantes.Ces dispositions visent a limiter l'impermeabilisation, preserver le fonctionnement hydraulique existant, maintenir le caractere paysager du site et reduire les incidences du parking sur son environnement immediat.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, limite a la creation/reorganisation d'un parking exterieur de 81 places au sein d'un domaine existant deja amenege, ne parait pas susceptible de generer des incidences notables justifiant une evaluation environnementale. L'emprise n'est concernee par aucun zonage environnemental ou patrimonial sensible identifie, le parking est situe en zone blanche du PPRI et aucun risque connu de pollution des sols n'est identifie a l'adresse du projet. Les incidences sont limitees par la reutilisation de surfaces deja stabilisees, une consommation nette d'espaces verts limitee a 770 m², soit environ 1,70 % des espaces verts existants avant projet, la creation/restitution de 755 m² d'espaces verts, la conservation des douves, des revetements permeables ou drainants, la conservation des arbres existants et des plantations

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Burette

Prénom **Xavier**

Qualité du signataire	Maitre de l'ouvrage
-----------------------	---------------------

À Mons-en-Pevele

Fait le 30-04-2026

Signature du (des) demandeur(s)